



PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES IRARQUES NANTAIS

LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

Sommaire :

la lettre de la présidente

préparation oraux

la fonction budgétaire
dans les EPLE : un cadre
modernisé, des
pratiques à réinventer

réforme des IRA : décret
n° 2026-27 du 26 janvier
2026

avis de décès

promotions

résultats de concours

nominations

Cher(e)s collègues,

en ce début d'année, j'en suis arrivée à une superbe conclusion : la dématérialisation engendre la procrastination. En effet, je constate que la date de publication des bulletins est un peu aléatoire. Quand le bulletin était en format papier, il fallait prendre en compte le délai de rédaction, les délais d'impression soit environ 2 semaines, un week-end pour mettre sous plis sous oublier l'impression des enveloppes et le dépôt à la Poste. Les bulletins sortaient en janvier, avril et septembre. En conséquence, la bonne résolution prise est de revenir au rythme antérieur et de s'y tenir. Peut-être que vous n'êtes pas conscient et tant mieux mais la régularité est préférable.

Ce retard a un impact sur la sortie de la première édition de l'annuaire de l'année. Pour cette édition, il est nécessaire de modifier les intitulés des ministères d'affectation des uns et des autres et de vérifier pour certaines directions à quel ministère elles sont rattachées. Je rêve de ministères dont la dénomination reste constante quel que soit le gouvernement, seules les directions changeant d'intitulé.

Malgré ces contretemps, les adhérents 2025 ne vont pas tarder à recevoir la dernière édition de l'annuaire.

Comme vous le savez sans doute tous et toutes maintenant, les IRA disparaîtront au 1^{er} janvier 2027 en tant que tels puisque regrouper au sein d'un établissement public administratif unique. Cela aura des conséquences sur le nom de l'association : « anciens élèves de l'IRA de Nantes » et il ne sera plus possible de parler des irarques. Ce deviendra simplement les anciens élèves de l'institut du service public de Nantes. Une page se tourne et il convient de s'adapter. La perte du terme régional est regrettable et sous-entend peut-être d'autres évolutions à plus ou moins long terme. Qui vivra verra

Tout le monde se réjouit des nombreux ponts du mois de mai mais cela entraîne la suppression des dîners en mai à Angers et Rennes. L'expérience démontre une participation plus faible quand il y a un jour férié.

J'espère que l'année a bien démarré pour toutes et tous et que cela va continuer. Bon courage aux collègues impliqués dans le déroulement des élections municipales ou professionnelles.

À bientôt.

PREPARATION ORAUX

APPEL AUX BONNES VOLONTES

Les membres de la promotion en cours à l'IRA de Nantes ont émis le souhait de voir organiser des oraux blancs pour préparer les oraux qui se dérouleront du 20 au 24 avril. Comme me l'a écrit une élève, une aide plus humaine que les notes de cadrage serait appréciée.

Evidemment, ce message s'adresse d'abord aux collègues basés en Loire-Atlantique mais aussi à ceux affectés ailleurs puisque la visioconférence peut être utilisée. Les oraux blancs pourront très bien se dérouler en hybride.

Je remercie les volontaires de se faire connaître rapidement (irarque44000@gmail.com) avant le 16 mars.

Une visioconférence sera organisée avec les volontaires pour caler l'organisation de ces entretiens d'entraînement.

Nos futurs collègues comptent sur nous.

NB : des collègues nous ont sollicité dans le cadre de la préparation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal : nous ferons appel aux bonnes volontés ultérieurement.



LA FONCTION BUDGÉTAIRE DANS LES EPLE : UN CADRE MODERNISÉ, DES PRATIQUES À RÉINVENTER

Depuis plusieurs années, la fonction financière dans les établissements publics locaux d'enseignement connaît une transformation profonde. Cette évolution s'appuie sur de nouveaux outils, un cadre réglementaire stabilisé et une volonté affirmée de moderniser les pratiques. Elle intervient dans un contexte budgétaire plus contraint, où chaque décision financière engage durablement l'établissement. Cet article propose d'abord un éclairage sur ce nouveau cadre, puis une approche de terrain pour illustrer concrètement les transformations en cours.

Un cadre profondément renouvelé qui redéfinit la fonction financière

Cette première partie vise à poser le décor. Elle présente les évolutions structurelles de la fonction financière dans les EPLE, avant d'en mesurer les effets concrets sur les marges de manœuvre et les responsabilités des cadres administratifs.

Le cadre financier des EPLE s'est modernisé de manière progressive mais déterminante.

La transformation de la fonction financière dans les EPLE ne s'est pas faite brutalement. Elle résulte d'un processus engagé dès 2015, avec la montée en charge progressive du système d'information OP@LE, en remplacement de l'ancien logiciel GFC. Dix vagues successives de déploiement ont permis à l'ensemble des établissements et des agences comptables de basculer vers un outil unique, partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. La vague 10 marque aujourd'hui la fin de ce cycle de migration.

OP@LE est un outil de gestion budgétaire et comptable intégré. Concrètement, il permet de suivre non seulement les crédits votés et dépensés, mais aussi la situation financière réelle de l'établissement. Cette situation financière repose sur plusieurs notions clés. Le fonds de roulement correspond aux ressources durables dont dispose l'établissement pour financer son activité. La trésorerie nette mesure les disponibilités réelles, une fois prises en compte les dépenses déjà engagées mais pas encore payées. Le besoin en fonds de roulement traduit les décalages entre les encaissements et les paiements.

Ces notions existaient déjà. Elles sont désormais visibles, calculables et exploitables. Cette visibilité nouvelle change la donne. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du programme MF2, la Modernisation de la Fonction Financière, qui vise à faire évoluer la gestion publique vers plus de pilotage, d'anticipation et de soutenabilité.

Dans le même temps, l'instruction codificatrice M9.6 continue de structurer la gestion financière des EPLE. Elle fixe les règles budgétaires et comptables applicables. Elle garantit l'unité du cadre, mais elle exige aussi une réelle maîtrise technique. L'enjeu, pour les cadres administratifs, n'est plus seulement de respecter la règle. Il est d'en faire un outil de gestion compréhensible et utile.

OPER@ complète cet écosystème. Cet outil est dédié à la gestion des payes. Il ne relève pas directement du budget des EPLE, mais il sécurise un processus sensible et participe à la cohérence globale de la chaîne financière.

Une transition s'impose naturellement. Ce cadre modernisé produit des effets directs sur les marges de manœuvre des établissements.

Un contexte budgétaire plus contraint qui renforce les attentes envers les cadres.

Les EPLE évoluent aujourd'hui dans un environnement financier tendu. Les charges incompressibles augmentent. Les coûts de l'énergie sont volatils. Les crédits publics sont contraints. Les collectivités territoriales attendent une justification précise de chaque demande. Dans ce contexte, les marges de manœuvre budgétaires se réduisent.

Le fonds de roulement, longtemps perçu comme une réserve disponible, fait désormais l'objet d'analyses fines. Les autorités académiques examinent sa composition. Elles s'interrogent sur sa mobilisation. Les collectivités souhaitent comprendre ce qui relève de réserves réellement disponibles et ce qui est déjà engagé.

Cette situation place le cadre administratif au centre du jeu. Il devient l'interprète de données financières complexes. Il doit expliquer simplement. Il doit alerter sans inquiéter inutilement. Il doit proposer des scénarios. Par exemple, montrer l'impact d'un investissement sur la trésorerie à deux ans. Ou mesurer les effets d'une hausse durable des charges de fonctionnement.

Le budget change de nature. Il n'est plus un acte annuel figé. Il devient un outil de pilotage continu. Des suivis infra-annuels se développent. Des points d'étape sont présentés en conseil de direction. Les décisions sont documentées. Cette évolution renforce la dimension stratégique de la fonction financière.

C'est dans ce cadre que les pratiques de terrain prennent tout leur sens. Elles permettent de transformer un cadre exigeant en levier d'action.

Des pratiques de terrain pour sécuriser, expliquer et inspirer

Cette seconde partie propose une approche concrète. Elle s'appuie sur des situations observées dans les EPLE pour illustrer les évolutions de la fonction financière et dégager des pistes inspirantes.

Rendre la donnée financière lisible pour éclairer la décision

Dans de nombreux établissements, l'arrivée d'OP@LE a produit un premier constat. Les données sont riches. Elles sont nombreuses. Elles sont parfois difficiles à lire. Les écrans standard ne suffisent pas toujours à répondre aux questions simples des équipes de direction.

Face à cette situation, des initiatives locales ont émergé. Des cadres administratifs ont commencé par identifier les indicateurs réellement utiles. Fonds de roulement mobilisable. Trésorerie nette. Montant des charges à payer. Niveau des restes à recouvrer. Ces indicateurs ont ensuite été traduits dans des tableaux de bord simples, souvent construits à partir d'extractions OP@LE.

Ces tableaux de bord ont un objectif clair. Expliquer. Par exemple, montrer qu'une trésorerie élevée peut masquer des dépenses déjà engagées. Ou démontrer que le fonds de roulement est en partie affecté à des projets votés mais non encore réalisés. Ces outils permettent au chef d'établissement de comprendre rapidement la situation. Ils facilitent les échanges avec les collectivités. Ils sécurisent les arbitrages.

Cette démarche produit des résultats concrets. Les décisions sont mieux comprises. Les tensions diminuent. Le cadre administratif est identifié comme un partenaire de confiance. Il ne se contente pas d'alerter. Il propose des solutions.

Cette première réussite ouvre la voie à une structuration plus large des pratiques.

Sécuriser les organisations et accompagner les compétences, en particulier celles des secrétaires généraux

La modernisation de la fonction financière repose aussi sur les femmes et les hommes qui la mettent en œuvre. Or les EPLE connaissent des difficultés persistantes en matière de ressources humaines. Turnover. Vacances de postes. Polyvalence accrue. Ces réalités pèsent sur la capacité des équipes à s'approprier pleinement les outils et les méthodes.

Les secrétaires généraux occupent une position particulièrement exposée. Ils sont à l'interface entre la direction, la gestion financière, les ressources humaines et l'organisation administrative. Ils doivent maîtriser OP@LE, comprendre les logiques MF2, articuler les données budgétaires avec les enjeux de paye suivis dans OPER@, tout en assurant la continuité du service.

L'état des lieux est contrasté. L'accompagnement des agences comptables et des EPLE s'est renforcé au fil des vagues de migration. Les retours d'expérience sont nombreux. Les réseaux professionnels sont actifs. En revanche, un écart demeure pour les secrétaires généraux, souvent formés sur le tas, avec peu de temps pour la prise de recul.

C'est dans ce contexte que les formations d'adaptation à l'emploi prennent toute leur importance. Les EAFC ont développé des parcours ciblés sur les fondamentaux budgétaires, la lecture financière et l'utilisation d'OP@LE. Ces formations permettent de poser des bases solides. Elles sécurisent les prises de poste.

L'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) propose, de son côté, des formations à dimension stratégique. Certaines promotions associent secrétaires généraux, personnels de direction et inspecteurs de l'éducation nationale. Cette approche est particulièrement intéressante. Elle permet de construire une culture commune du pilotage, du dialogue de gestion et de la décision publique. Elle favorise une compréhension partagée des contraintes et des leviers de chacun.

Les effets sont tangibles. Les échanges sont plus fluides. Les décisions sont mieux acceptées. La fonction financière devient un langage commun plutôt qu'un sujet réservé aux seuls spécialistes.

La fonction budgétaire dans les EPLE a profondément évolué. Le cadre est modernisé. Les outils sont puissants. Les contraintes sont réelles. Dans ce contexte, les cadres administratifs jouent un rôle central. En rendant la donnée financière lisible, en sécurisant les organisations et en accompagnant les compétences, ils transforment une exigence réglementaire en levier de pilotage. Pour les attachés d'administration de l'État, et en particulier pour les anciens élèves des IRA, les EPLE constituent plus que jamais un terrain d'exercice exigeant, formateur et porteur de sens.



REFORME DES IRA : DECRET N° 2026-27 DU 26 JANVIER 2026

Au 1^{er} janvier 2027, les instituts régionaux d'administration auront vécu et deviendront les instituts du service public. En effet, le décret n° 2026-27 du 26 janvier 2026 relatif à l'établissement public « Groupe des instituts du service public » est paru au JO du 28 janvier.

Le groupe des instituts du service public est un établissement public administratif placé sous la tutelle du Premier ministre.

À ce stade, la question peut se poser de savoir en quoi cette nouvelle dénomination va rendre les anciens IRA plus visibles car le risque d'une confusion avec l'institut national du service public est non négligeable. Est-ce que cela signifie qu'à terme, les instituts du service public fusionneront avec l'INSP ? Si l'INSP et ces nouveaux instituts sont regroupés au sein de ce nouvel établissement public, ce qui ne serait pas aberrant eu égard au nom de ce nouvel établissement public, quel poids auront les attachés face aux futurs hauts fonctionnaires même s'ils sont nettement plus nombreux ?

L'ancrage territorial de ces nouveaux instituts est réaffirmé : un comité des partenariats territoriaux est placé auprès de chaque institut (article 17).

« Il a pour missions de structurer et développer des relations avec les administrations et institutions du ressort territorial de l'institut afin notamment de :

1° Contribuer à l'attractivité des métiers administratifs et au développement des dispositifs d'égalité des chances ;

2° Participer au développement des formations initiale et continue et du réseau d'intervenants au sein des instituts. »

L'article 18 prévoit qu'il se réunit au moins une fois par an. La composition et la durée du mandat ne sont pas encore connues. L'activité ne devrait pas être très intense avec une réunion minimum à moins de mettre en place des groupes de travail sur telle ou telle thématique...

Supprimer le statut d'opérateurs des IRA est un retour vers le passé car les IRA n'étaient pas opérateurs de l'État avant le décret n° 2007-1247 du 20 août 2007 entré en vigueur le 01/09/07. Toutefois, les promotions sont nettement plus importantes qu'à l'époque ce qui sous-entend une organisation logistique plus lourde et centralisée. Il est certain que le fait de ne plus être en charge de l'organisation des concours soulagera l'activité des actuels IRA. Le fait de revenir à une seule session de concours par an a été un point positif.

La promotion 2008/2009 comptait 798 lauréats soit 159 ou 160 par institut. Les recrutements pour la promotion 2025-2 s'élèvent à 944 personnes pour 11 033 inscrits. Cette augmentation des inscrits est liée à la création de l'annexe de Nanterre : 2 953 inscrits. De ce fait, la promotion en formation à l'IRA de Lille est de 344 élèves contre 146 à 160 pour les autres instituts (inscrits : 1 432 à Lille, 1 464 à Metz, 1 471 à Bastia, 1 664

à Nantes et 2049 à Lyon). Il n'a pas été possible de retrouver le nombre d'inscrits pour la promotion 2008/2009 pour la comparaison.

Un autre objectif est l'uniformisation de la formation initiale. En effet, selon l'établissement, la formation n'est pas exactement la même ce qui est surprenant puisque les futurs attachés sont censés pouvoir prendre n'importe lequel des postes proposés et, par conséquent, recevoir la même formation. Que les moyens pédagogiques employés pour dispenser ne soient pas exactement les mêmes dans chaque institut n'est pas choquant en soi mais le contenu devrait être identique.

Cela passe par la création d'un conseil pédagogique (article 15).

« Il formule des avis et des propositions, à la demande du directeur, sur toutes les questions relatives :

1° Aux concours d'entrée au sein des instituts et à leur préparation ;

2° A l'élaboration du référentiel et à la programmation générale de la formation initiale ;

3° A la répartition des enseignements ainsi que leur évaluation ;

4° Aux orientations stratégiques en matière de formation continue ;

5° A la formation et l'accompagnement des intervenants.

Le conseil pédagogique se réunit au moins une fois par an, sur convocation du directeur. Il est consulté sur le projet pédagogique, le programme de la formation initiale des élèves et le programme de l'offre de formation continue des instituts. »

Le président de ce conseil n'est pas le directeur du groupe mais est désigné par le ministre chargé de la fonction sur proposition du directeur du groupe parmi les membres du conseil.

La représentativité des uns et des autres évolue.

- représentants avec droit de vote (article 5) avec mandat de 4 ans renouvelable une fois :

* Trois représentants élus du personnel en fonction au sein du Groupe. Ces représentants ont chacun un suppléant élu dans les mêmes conditions ;

* Trois représentants élus des élèves. Ces représentants ont chacun un suppléant élu dans les mêmes conditions.

Dans une version précédente du projet de décret, il n'y avait que 2 représentants de ces personnes sans suppléance. C'est une amélioration de la représentativité.

Le mandat des représentants des élèves ne peut pas être de 4 ans puisque la scolarité ne dure que 8 mois. Il existait une mention dans le décret n° 2019-86 indiquant que la durée de mandat de ces représentants n'était pas la même qui n'apparaît plus. Il est intéressant que s'agissant du conseil pédagogique dans lequel 2 représentants des élèves siègent, il est mentionné qu'« Ils siègent jusqu'à l'élection des représentants de la promotion suivante. Leur mandat est renouvelable. Il prend fin lorsqu'ils perdent cette qualité justifiant leur présence au sein du conseil pédagogique. » Il est légitime de se demander pourquoi cette mention n'apparaît pas pour le conseil d'administration.

- représentants avec voix consultative (article 5) :

- 3 directeurs sur 6 siègent au sein du conseil d'administration avec voix consultative mais ils sont désignés par le directeur du Groupe, selon l'alternance définie par le règlement intérieur. Il peut être supposé qu'ils siègeront tous une fois par an.

Concernant la représentation des anciens élèves, elle perd son droit de vote. Le pire n'est pas là mais le fait que l'ancien élève des instituts est proposé par l'association des anciens élèves. En résumé, l'association des anciens élèves de l'IRA de Nantes n'existe pas malgré plus de 50 ans d'activité et près de 4 600 contacts. L'association des anciens élèves des IRA considérée comme la seule existante revendique plus de 4 000 contacts ce qui fait peu en fait. Environ 30 000 personnes sont passées par les IRA depuis 1971 dont aujourd'hui 20 à 25 % sont à la retraite. Entre 22 500 et 24 000 sont en activité : 4 000 contacts soit une représentation de 18 % au total. Nantes a gardé le contact avec 75 % des anciens élèves de cet institut. Au sein de l'association des anciens élèves de l'IRA de Nantes, nous interrogeons sur son avenir : la collaboration avec l'institut se poursuivra-t-elle ? S'agissant de la subvention que nous percevions depuis 1998, elle risque fort d'être remise en question et la survie de l'association dépendra totalement des adhésions dont le niveau est insuffisant. Pour compenser la perte des 3 000 € de subvention, il faudrait 150 adhérents supplémentaires au moins mais cela ne dépend que de la bonne volonté des anciens de Nantes, de vous qui lisez cet article. Si cela se confirme, l'association réduira les dépenses en matière de déplacements et de contribution aux dîners.

Dans le décret de 2019, il était stipulé qu'un ancien élève de l'institut désigné sur proposition des associations d'anciens élèves de l'institut ou, à défaut, choisi par le conseil d'administration sur une liste de trois noms établie par le directeur de l'institut siégeait au conseil d'administration.

Devenir des personnels des IRA.

L'agent comptable de l'IRA de Lille assure concurremment les fonctions d'agent comptable du groupe (article 23) ce qui laisse entendre que les agents comptables des autres instituts n'ont plus lieu d'être, logiquement.

Les personnels en détachement sur emploi fonctionnel seront maintenus pour la durée du détachement.

En revanche, les postes de directeur des études et stages sont supprimés à compter du 1^{er} janvier 2028.

Tous les autres postes sont maintenus mais que vont devenir les adjoints aux directeurs des études et stages ? En raison des visites de stage, il y a nécessité de conserver des cadres A pour les assurer, semble-t-il.



AVIS DE DECES

Henri BLONDEL (86/87) : décédé le 03/05/25

Antoine SUBRA (94/95) : décédé le 24/09/25

PROMOTIONS

Concours d'entrée aux IRA : CE : concours externe – CI : concours interne – 3C : 3^{ème} concours



Tour extérieur d'administrateur de l'Etat - 2025

88 lauréats : H : 46 (57,27 %) - F : 42 (42,73 %)

Cyril BERNARD-TROTOUIN (12/13) - CE

David CATOT (03/04) - CE

Cécile ROUCHEYROLLE (06/07) - CE

Anne-Gaëlle CASANDJIAN (01/02) - CE

Laëtitia DALLON (03/04) - CE

Anne-Gaël TONNERRE (96/97) - CE

Inspecteur général des finances au 26/11/25

Guillaume VANDERHEYDEN (01/02) - CE

Administrateur de l'Etat deuxième grade - 2026

Camille DE WITASSE THEZY (04/05) - CE

Vincent DUPRE WARIN (13/14) - CE

Julien RIGABER (04/05) - CE

Arnaud SCOLAN (99/00) - CE

Hélène DEPLAGNE (01/02) - CE

Denis REVEL (08/09) - CE

Aïnhua SAN MARTIN (01/02) - CE

Cécile SEBBAN (06/07) - CE

Administrateur de l'Etat troisième grade - 2026

Alain ESPINASSE (93/94) - CE

Tour extérieur de conseiller du corps des magistrats de TA et de CAA - 2026

Elise MOALIC (07/08) - CE

Auréli OBELLIANNE (11/12) - CE

Premier conseiller du corps des magistrats de TA et de CAA - 2026

Damien DELOHEN (14/15) - CE

Jeanne GLIZE (07/08) - CE

Secrétaire des affaires étrangères hors classe au 01/01/2026

Laurent BARBOT (93/94) - CE

Lionel PARADISI-COULOUMA (01/02) - CE

Conseillère maître à la Cour des comptes au 05/01/26

Laurence MOUYSSET (87/88) - CE

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche au 05/01/26

Xavier LE GALL (94/95) - CE

Attaché d'administration de l'Etat hors classe - armées - 2026

Aveline BOUSQUET (91/92) - CE

Charles-Alexis DIACON (02/03) - CE

Lionel DE FRITSCH (01/02) - CE

Attaché d'administration de l'Etat hors classe échelon spécial - CDC - 2026

Stéphane TRARIEUX (96/97) - CE

Attaché d'administration de l'Etat hors classe échelon spécial - agriculture - 2025

Alexandre MEYBECK (03/04) - CI

Attaché d'administration de l'Etat hors classe échelon spécial - intérieur - 2026

Valérie COUPEAU (91/92) - CE

Sylvie PIEL (93/94) - CI

Isabelle GUILLAMOT (92/93) - CE

Françoise TOLLIER (96/97) - CE

Attaché d'administration de l'Etat hors classe - intérieur - 2026

Diane BIET-DUTRANNOY (08/09) - CE
Joël MONTAGNE (05/06) - CI
Nicolas SEBILEAU (05/06) - CE

Ivan LE MER (05/06) - CI
François ORTOLI (09/10) - CI

Attaché principal d'administration de l'Etat - intérieur - 2026

Sophie HERVIEU (11/12) - CI

Attaché d'administration de l'Etat hors classe échelon spécial - transition écologique - 2026

Marion LACAZE (96/97) - CE

Attaché d'administration de l'Etat hors classe - transition écologique - 2026

Sylvie DU COUEDIC (99/00) - CI
Fabien PEROUZE (05/06) - CE

Bruno JOSNIN (97/98) - CE
Damien PORCHER-LABREUILLE (02/03) - CI

Attaché principal d'administration de l'Etat - transition écologique - 2026

Gaël ALGRANTI (10/11) - CE
Robin HOUSSAYE (05/06) - CI
Emmanuel RAULT (04/05) - CE
Emilie ZANETTE (08/09) - CI

Séverine GERGAUD (03/04) - CE
Charline NICOL (09/10)
Géraldine TREGUER (04/05) - CE



RÉSULTATS DE CONCOURS

Concours d'entrée aux IRA : CE : concours externe - CI : concours interne - 3C : 3^{ème} concours



Attaché principal d'administration de l'État - agriculture - 2026

22 lauréats : H : 9 (40,91 %) - F : 13 (59,09 %)

Thomas MAL (17/18) - CE
Maxime SAUVAGE (16/17) - CE
Marie VEYRAC (2020-1) - CE

Thomas MONDY OKPEGWA (17/18) - CI
Lorraine SAYE (16/17) - CE

Attaché principal d'administration de l'État - intérieur - 2026

163 lauréats : H : 69 (42,33 %) - F : 94 (57,67 %)

Audrey AUVITU (17/18) - CE
Tristan BRANGER (18/19) - CE
Romain BRUNET (19/20) - CI
David CORNUDET (17/18) - CE
Eugénie DERUMIGNY (19/20) - CE
Mathias FILOCHE (19/20) - CE
Fabien GAYDAN (2022-1) - CE
Cathy HAYASHI (18/19) - CE
Anaïs NEYRAT (2020-1) - CI

Matthieu BONVOISIN (18/19) - CI
Marion BRIERE (16/17) - CE
Clément CHEVALIER (17/18) - CE
Frédéric DEROIN (98/99) - CE
Renaud FAYET (18/19) - CE
Romain FOUGERON (16/17) - CE
Amélie GUENROC-AMELI (17/18) - 3C
Solene LAVENANT (17/18) - CI
Amélie PAULEAU (18/19) - CE

Emilie POLFLIET (05/06) – CE
Flavian RAYNAUDON (16/17) – CE
Pierre-Antoine SAMSON (18/19) – CE
Aurélie SERVENT (16/17) – CI
Rozenn SOULARD (13/14) – CE
Benoît VILLE (18/19) – CI

Christine POULAIN (13/14) – CI
Tiphaine ROUXEL (03/04) – CE
Séverine SAWHNEY (2020-1) – 3C
Elodie SEZNEC (18/19) – CE
Lisa VIGNEAU (18/19) – CE

Attaché principal d'administration de l'État – transition écologique – 2026

66 lauréats : H : 23 (34,85 %) - F : 43 (65,15 %)

Florence BARILLIER (12/13) – CE
Kévin CAO (16/17) – CE
Benoît DAVID (16/17) – CE
Thomas GUITTET (17/18) – CE
Thibault PUYAUBRAN (19/20) – CI
Alexia THOMAS (MANSARD) (17/18) – CE

Noëlle BENAÏTIER (12/12) – CI
Pierre CROISE (18/19) – CE
Gwenaëlle DAVID (PELETER) (12/13) – CI
Johanne MATHURIN (18/19) – CI
Florent TETU (17/18) – CE

Secrétaire des affaires étrangères principal – 2026

30 lauréats : H : 12 (40,00 %) - F : 18 (60,00 %)

Laëtitia BILGORAI (13/14) – CE

Attaché principal d'administration de l'État – ministères économiques et financiers – 2026

39 lauréats : H : 16 (41,03 %) - F : 23 (58,97 %)

Florent JOILAN (16/17) – CE

Emmanuel MATHIEU (15/16) – CE

Conseiller du corps des magistrats des TA et des CAA (concours interne recrutement direct) – 2026

16 lauréats : H : 7 (43,75 %) - F : 9 (56,25 %)

François BOITIER (2021-2) – CE

Professeur documentaliste certifiée – 2025

Mathilde LESTRADE (15/16) – CE



NOMINATIONS

Chevalier dans l'ordre national du mérite – décret du 02/12/25

Camille DE WITASSE THEZY (04/05)
Cécile GUILHEM (07/08)
François LE VERGER (07/08)
Jacques RANCHERE (85/86)
Raymond YEDDOU (94/95)

Rémy GICQUEL (92/93)
Olivier HUGUEN (94/95)
Stéphanie MONTEUIL (98/99)
Alice ROBICHON (09/10)

Officier dans l'ordre national du mérite – décret du 02/12/25

Edith CHATELAIS (94/95)

Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur – décret du 31/12/25

Chantal FAURICHON DE LA BARDONNIE (86/7)

